

PARC D'INITIATION À L'AGILITÉ CANINE

DE SAINT-ALBERT



HEURES D'OUVERTURE : 8 H À 20 H, TOUS LES JOURS

LE PARC CANIN SERA FERMÉ POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

CODE DE CONDUITE POUR LE PROPRIÉTAIRE ET SON CHIEN OU CHIOT (À PARTIR DE 4 MOIS)

VOUS DEVEZ ÊTRE MEMBRE POUR AVOIR ACCÈS AU PARC

INFORMATION: 819 353-3300 / munstalbert.ca

- Accès au parc sur réservation seulement;
- Attendre que le parc soit libre avant d'y accéder;
- Deux chiens maximum par propriétaire;
- Pas de chien laissé sans surveillance;
- Les équipements d'agilité sont strictement réservés aux chiens;
- Retirez l'harnais et/ou le foulard de votre chien avant d'utiliser les équipements d'agilité;
- Maintenez le parc propre. Ramassez les excréments de votre animal et utilisez la poubelle à cet effet;
- Ne pas laisser votre chien uriner sur les équipements d'agilité. En cas d'incident, veuillez utiliser la bouteille de solution pour vaporiser l'endroit où votre animal a fait son besoin;
- Assurez-vous que les vaccins de votre chien sont à jour;
- Les chiennes en chaleur ne sont pas admises au parc;
- La consommation de boissons alcoolisées ou de drogues est interdite;
- Gardez votre chien en laisse en tout temps lorsqu'il est à l'extérieur du parc.

SOYEZ RESPONSABLE ET AMUSEZ-VOUS!

AVIS



La Municipalité de Saint-Albert se réserve le droit de retirer l'accès au parc aux membres qui ne respectent pas le code de conduite.



L'utilisation du parc se fait aux risques du propriétaire. La Municipalité de Saint-Albert n'est pas responsable des accidents.



*Municipalité de
Saint-Albert*